

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013

AVIS DE CONVOCATION
POUR LA TENUE D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONTMAGNY

Aux conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin.

En conformité avec les pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, Monsieur le maire, Jean-Guy Desrosiers, me donne instruction de convoquer une séance extraordinaire du Conseil municipal, laquelle sera tenue le lundi 26 août 2013 à dix-sept heures (17 h), à l'hôtel de ville.

Seuls les sujets ci-après indiqués seront discutés.

2013-263 Contrat pour la fourniture de matériaux d'aqueduc et d'égouts – Réfection des infrastructures sur une partie de l'avenue du Moulin

2013-264 Opposition au transport de déchets radioactifs liquides

Période de questions

Levée de la séance

Et j'ai signé à Montmagny, ce vingt-troisième jour du mois d'août deux mille treize.

(Signé) Félix Michaud, avocat
Greffier

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

Je, soussignée, Sylvie Prévèreau, secrétaire au Service du greffe et des affaires juridiques, certifie sous serment d'office, que l'avis de convocation, l'ordre du jour de même que les documents relatifs à la séance extraordinaire du conseil municipal du 26 août 2013 devant se tenir à 17 heures ont été signifiés aux membres du conseil municipal de la façon suivante :

- à M. le maire Jean-Guy Desrosiers, en les remettant à une personne de son bureau; le 23 août 2013 à 12 h 27.
- et aux conseillers M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, en les déposant dans leur boîte postale respective, le 23 août 2013 à 12 h 27.

Les membres du Conseil ont signé à cet effet, dans les délais prescrits par la loi, une déclaration attestant de la signification de l'avis de convocation.

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONTMAGNY

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 AOÛT 2013

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 26 août 2013, à dix-sept heures (17 h).

SONT PRÉSENTS :

M. le maire Jean-Guy Desrosiers, et les conseillers, M. Jean-Paul Boivin, M. Gaston Caron, M. Michel Coulombe, M. Michel Mercier, M. Michel Paquet et M. Rémy Langevin, formant quorum sous la présidence de son honneur le maire. Le greffier et le directeur général sont également présents.

2013-263

ADJUDICATION DE CONTRAT À WOLSELEY CANADA, AU PRIX DE 70 289,92 \$, PLUS TAXES – FOURNITURE DE MATÉRIAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE DU MOULIN

CONSIDÉRANT que des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet de réfection des infrastructures de rue sur une partie d'environ 115 mètres linéaires de l'avenue du Moulin;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'ouverture desdites soumissions, le 23 août 2013, quatre fournisseurs ont déposé une offre, soit Wolseley Canada, Réal Huot inc., Emco Corporation et Distribution Brunet inc.;

CONSIDÉRANT que la soumission déposée par chacun des deux plus bas soumissionnaires s'est révélée non-conforme aux documents de soumission sur le plan technique;

Il est proposé par M. Jean-Paul Boivin

Appuyé par M. Michel Paquet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. D'adjuger à Wolseley Canada le contrat pour la fourniture des matériaux d'aqueduc et d'égouts nécessaires à la réalisation du projet de réfection des infrastructures de rue sur une partie d'environ 115 mètres linéaires de l'avenue du Moulin, au montant de soixante-dix mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars et quatre-vingt-douze cents (70 289,92 \$), plus toutes taxes applicables, conformément à la soumission déposée par ce fournisseur, laquelle s'avère la plus basse conforme au devis. Les documents d'appels d'offres, le devis, l'addendum, la soumission de l'adjudicataire de même que la présente résolution constituent l'entente liant les parties.

2. De transmettre copie de la présente résolution à Wolseley Canada de même qu'au directeur des travaux publics et des infrastructures, au

coordonnateur aux infrastructures et au directeur des finances et de l'approvisionnement de la Ville de Montmagny.

Adoptée

2013-264

OPPOSITION AU TRANSPORT DE DÉCHETS RADIOACTIFS LIQUIDES

CONSIDÉRANT que le Department of Energy des États-Unis prévoit transporter dès le mois d'août 2013, par camion, 23 000 litres de déchets liquides hautement radioactifs depuis les Laboratoires de Chalk River, en Ontario, jusqu'au site de Savannah River, en Caroline du Sud, en une série de livraisons hebdomadaires réparties sur un an ou plus;

CONSIDÉRANT que jusqu'à maintenant en Amérique du Nord, personne n'a transporté de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT qu'aucune audience publique d'évaluation environnementale ni aucun autre forum public, au Canada ou aux États-Unis, n'a évalué le risque de ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics;

CONSIDÉRANT qu'aucune procédure publique n'a été entamée pour discuter des solutions de rechange à ces transports de déchets liquides hautement radioactifs sur les routes et les ponts publics, comme par exemple la solidification préalable des déchets, alors que c'est pratique courante à Chalk River pour tous les déchets liquides hautement radioactifs produits depuis 2003;

CONSIDÉRANT qu'un évènement imprévisible lors du transport de ces déchets hautement radioactifs liquides pourrait mettre en danger la santé et la sécurité des citoyens ainsi que l'intégrité écologique des bassins versants de la Rivière des Outaouais et du fleuve St-Laurent;

CONSIDÉRANT qu'il existe des moyens de dénaturer ces déchets et éviter de les transporter sur les routes et ponts publics;

Il est proposé par M. Michel Mercier

Appuyé par M. Rémy Langevin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Pour : M. Jean-Guy Desrosiers
M. Jean-Paul Boivin
M. Michel Coulombe
M. Michel Mercier
M. Michel Paquet
M. Rémy Langevin

Contre : M. Gaston Caron

1. D'exprimer l'opposition de principe de la Ville de Montmagny à tout transport de déchets radioactifs liquides sur les routes et les ponts publics, sur toute voie navigable ou par voie aérienne puisque ces déchets peuvent être solidifiés, l'ont déjà été et devraient l'être pour réduire le risque qu'ils ne se répandent dans l'environnement des êtres vivants.

2. De demander aux gouvernements du Canada et des États-Unis de suspendre le transfert de déchets liquides hautement radioactifs des Laboratoires de Chalk River vers le site de Savannah River jusqu'à la conclusion de consultations publiques approfondies sur l'à-propos et les impacts potentiels des transferts proposés ainsi que sur les autres mesures qui permettraient d'atteindre les objectifs officiels de ces livraisons.

3. De transmettre copie de la présente résolution au Regroupement municipal québécois pour un futur énergétique socialement responsable.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soumise au conseil municipal pendant cette période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance extraordinaire du 26 août 2013 est levée à 17 h 15.


GREFFIER


MAIRE

PROCÈS-VERBAL APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2013.


MAIRE
